

Saguenay, le 12 avril 2016

**Objet : Demande d'accès n° 200452987 – Lettre réponse**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 31 mars dernier concernant le terrain situé sur les lots 3 714 415, 3 714 414 et 2 481 251, cadastre du Québec.

Le document suivant est accessible. Il s'agit :

- Rapport d'inspection, 13 avril 2010, 2 pages.

Vous noterez que dans ce document, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 695-7883, poste 347.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SG/ns

**Original signé par**

Sophie Gauthier  
Répondante régionale  
de l'accès aux documents

P. j.

## 1. Identification

Date de l'inspection : année : 2010 mois : 04 jour : 13	Heure d'arrivée : h	Heure de départ : h
Date de rédaction : année : 2010 mois : 04 jour : 22	No dossier (gestion documentaire) : 7610 -02 -01 - 0719100	
Technicien, technicienne : Véronique Levesque		Accompagné, accompagnée de : Mélissa Plourde
No intervention (SAGO) : <del>300574888</del> et 300574888		No document (SAGO) (facultatif): 400702110

Motif de l'inspection
Secteur : <input checked="" type="checkbox"/> industriel <input type="checkbox"/> municipal <input type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> pesticides <input type="checkbox"/> hydrique <input type="checkbox"/> naturel
Type d'inspection : <input checked="" type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input type="checkbox"/> programme de contrôle <input type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> autre (préciser)
But : Vérifier les allégations contenues dans la plainte soit exploitation d'une sablière

Coordonnées du lieu	Adresse du lieu inspecté : Lots 8b – Rang 4 Canton de l'île Alma	Adresse postale (si différente) : Excavation G.Larouche 121, rue des Bruyères Alma (Qc) G8E 1J9
No du lieu (SAGO): X2118887	Type de lieu : Terrain vacant	
Responsable du lieu : art. 53-54	No intervenant (SAGO) : 21586730	

Personnes rencontrées																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom</th> <th>Fonction</th> <th>Téléphone</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AUCUNE</td> <td></td> <td>418-</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Nom	Fonction	Téléphone	AUCUNE		418-												
Nom	Fonction	Téléphone																
AUCUNE		418-																

Plainte	
No de demande (SAGO) :	No de dossier : 7610-02-01-
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non PLAINTÉ ANONYME

Pièces annexées			Échantillons		
Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos			<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

**2. Description de l'inspection**

Lors de notre arrivée, aucune activité n'avait lieu. On note la présence d'un «loader» à l'entrée du site identifié «Excavation G.Larouche» On retrouve une section où l'on retrouve des tas de terre arable et une autre section où il y a eu extraction de sable. On retrouve deux tas de sable. art. 53-54 nous mentionne que ça fait environ 2 semaines qu'aucune activité n'a lieu. Il mentionne qu'il semblerait qu'un nouveau quartier sera érigé à cet endroit.

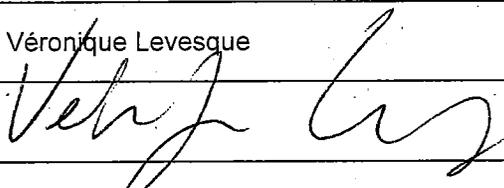
Jeudi le 22 avril, je communique avec art. 53-54 Ce dernier m'avise art. 23-24  
 art. 23-24 L'extraction de sable a été réalisée art. 23-24  
 art. 23-24 La terre arable a été placée en tas et va être réutilisée art. 23-24  
 art. 23-24 (pour d'autres travaux de l'entreprise) art. 23-24  
 art. 23-24

**3. Conclusion**

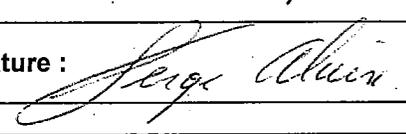
La plainte est non fondée. L'entreprise n'exploite pas une sablière même si celle-ci extrait à ciel ouvert des substances minérales. L'entreprise effectue des travaux afin d'y établir l'emprise ou des fondations de construction ce qui constitue une exception tel que mentionné à l'article 1- s) donc l'endroit n'est pas considéré comme une sablière donc ne peut appliquer la réglementation sur les carrières et sablières.

**4. Recommandations**

- Aucun suivi dans les conditions actuelles
- Fermer l'intervention

Rédigé par : Véronique Levesque	Secteur : Industriel
Signature : 	Date : 2010-04-22

**5. Vérification**

Approuvé par : Serge Alain, coord.	Secteur : Industriel
Signature : 	Date : 2010-04-28

**Commentaires du vérificateur :**

Intervention fermée